

# La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Année judiciaire 2010-2011

Janvier - Février # 3



[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

Rentrée solennelle / Discours de rentrée /  
Perspectives : Avocats sans Frontières /  
Colloque blanchiment



SALLES 31 à 33

GREFFES DE LA  
COUR D'APPEL

TRIBUNAL DE  
COMMERCE

REGISTRE DE  
COMMERCE

ZALEN 31 tot 33

GRIFFIES VAN HET  
HOF VAN BEROEP

HANDELS  
RECHTBANK

HANDELS  
REGISTER

1<sup>ste</sup> VERDIEP

# som maire

## Activités

- 04 Colloque : les avocats face au blanchiment
- 06 Discours de rentrée de  
Me Sylvie Callewaert
- 07 Rentrée solennelle

## Perspectives

- 10 Avocats Sans Frontières

## Divers

- 07 Palais Littéraire et Artistique Gérard Leroy
- 21 Carte blanche à Me Bruno Dessart
- 22 Regards croisés : Paris
- 24 Echos de la Conférence

## Activités

- 09 Mini recyclage : peines alternatives
- 18 Projection-débat : un parent en prison
- 19 Mini recyclage : droit collaboratif

# édito rial

Mercredi 17 novembre 2010.

Après un colloque sur les conflits d'intérêts (politique, magistrature et barreau – avec l'accent mis notamment sur les nominations, ou encore sur l'octroi de marchés publics aux avocats), conférence le soir sur le même thème. Un panel très intéressant qui regroupe deux confrères (l'un français, l'autre belge), et deux hommes politiques d'envergure. Des sujets importants et actuels : rôle du juge d'instruction, commission d'enquête parlementaire, magistrats détachés en cabinet ministériel, avocats suppléants, ... Monsieur le bâtonnier n'hésite pas à lancer, à raison, d'autres sujets brûlants tels que l'affectation du Palais de justice, la permanence Salduz qui a débuté deux jours plus tôt, les projets de régionalisation de la justice, ... Un juge d'instruction rejoint le fer à cheval pour participer à la réflexion et soulever d'autres questions pertinentes.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il n'y a eu ce soir-là ni tabou ni langue de bois. Tout le monde, ou plutôt ... la rare assemblée présente. Voilà qui est interpellant. L'avocat, le citoyen, l'étudiant, ne se sentent-ils plus concernés ? Les dysfonctionnements sont-ils devenus la norme, que plus personne ne s'y intéresse ? Panem et circenses. La Berryer belge devrait faire salle comble alors.

Au moment de lire cet édito, nous serons en 2011. Je vous souhaite donc, au nom de la Conférence du jeune barreau, une année remplie de tout ce que vous pourriez désirer, une année, à l'image de l'année européenne du volontariat, de participation citoyenne active.

Notre pays, notre justice, notre barreau en ont besoin. C'est dans ce cadre également que nous avons souhaité mettre en avant, à travers ce périodique, le formidable travail d'Avocats Sans Frontières, qui est reconnu internationalement, mais finalement si peu par les avocats belges. Il semble essentiel de renouer plus de synergies avec cette magnifique association, qui a besoin des avocats à plus d'un titre.

Janvier 2011, le barreau de Bruxelles accueillera de très nombreux invités belges et étrangers dans le cadre de la rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau. Je vous invite à ne pas manquer le discours intitulé « Tous les goûts sont dans ma nature », qui sera prononcé le vendredi 21 janvier après-midi par Me Sylvie Callewaert, tout comme les autres activités organisées à cette occasion, et notamment la journée d'étude consacrée au blanchiment ainsi que la soirée qui suivra la réception au Palais de Monsieur le bâtonnier.

Une fois la rentrée terminée, la Conférence du jeune barreau pourra se recentrer sur les nombreuses activités scientifiques, culturelles et sportives qui vous seront proposées durant ces prochains mois. Avant de terminer l'année judiciaire en beauté avec le grand voyage et la revue de juin.

Que cette année 2011 rencontre tous vos vœux les plus chers !

Cédric Lefebvre



# Colloque

“Les avocats face au blanchiment”  
Directeur scientifique : André Risopoulos

Judi 20 janvier 2011 - Palais de Justice  
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

Avec le concours de l'AEDBF-Belgium,  
le CCBE, l'ERA et l'UAE

## Programme

**8h45** Accueil des participants (Jean-Pierre Buyle, bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles et Cédric Lefebvre, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles)

*Présidence : M. Jean-Philippe Rageade, directeur adjoint de l'Académie de droit européen à Trèves (ERA)*

**9h00** Introduction : Les libertés prises par la transposition française à la 3<sup>ème</sup> Directive européenne, M. Christian Charrière-Bournazel, ancien bâtonnier du barreau de Paris

### Première partie : la prévention

**9h25** Champ d'application de la loi du 11 janvier 1993 et sanctions G.A. Dal, ancien bâtonnier, président du CCBE

**10h05** L'identification et la vérification de l'identité du client P. De Wolf, avocat, maître de conférences à l'Université Catholique de Louvain

### 10h45 Pause café

*Présidence : Me Jean-Pierre Spitzer, directeur scientifique de l'Union des avocats européens (UAE)*

**11h00** Les devoirs de vigilance, dénonciation et collaboration F. Lefèvre, avocat

**11h40** La formation du personnel, l'information au client et la conservation des informations O. Clevenbergh, avocat,

### 12h15 Débat

### 12h30 Déjeuner

### Deuxième partie : le délit pénal

*Présidence : Me Benoît Feron, président de l'AEDBF Belgium (Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier)*

**14h00** Le délit de blanchiment : présentation générale O. Creplet, avocat

**14h40** Participation criminelle et blanchiment F. Roggen, magistrat à la cour d'appel de Bruxelles

### 15h20 Pause café

*Présidence : Me Georges-Albert Dal, Président du CCBE (Conseil des barreaux européens)*

**15h40** La peine de confiscation et les autres sanctions A. Masset, avocat, professeur extraordinaire à l'Université de Liège et P. Monville, avocat, assistant à l'Université de Liège

**16h20** Fraude fiscale, régularisations fiscales et blanchiment : totem et tabou A. Risopoulos, avocat, chargé de cours à la Solvay Business School, mastère spécial en gestion fiscale

**17h00** Conclusions générales et perspectives J. Spreutels, juge à la Cour Constitutionnelle, professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles

### 17h15 Débat

### 17h45 Clôture

+

Date et heure

Le 20 janvier 2011 - de 8h45 à 18h00

Lieu

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles - Palais de Justice – Place Poelaert, 1000 Bruxelles

### Frais d'inscription

Le prix de la participation aux travaux, les pauses-café, le déjeuner et l'acquisition de l'ouvrage (co-édité par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et Larcier) reprenant les actes du colloque est fixé à :  
Membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et magistrats : 230 EUR  
Non membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles : 295 EUR  
Le prix de la participation aux travaux et les pauses-café (sans le déjeuner et sans l'ouvrage) est fixé à :

Avocats stagiaires membres de la Conférence du jeune barreau et étudiants : 65 EUR

Membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et magistrats : 125 EUR  
Non membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles : 165 EUR

### Inscriptions et paiements

Toute personne souhaitant participer à ce colloque est invitée à compléter le bulletin d'inscription et à le renvoyer au plus tard le vendredi 14 janvier 2011 au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, Palais de justice, Place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou à le faxer dans les mêmes délais au n° 02/519.85.61 ou à le renvoyer par e-mail à l'adresse : inscriptions@cjbb.be.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) en mentionnant la référence « Prénom + Nom - Colloque : blanchiment ». Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditoire. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif.

### Formation permanente

La participation à ce colloque donne droit à 6 points de formation permanente comme agréé par l'O.B.F.G.

Cette formation est par ailleurs reconnue dans le cadre de la formation permanente des magistrats, dont la participation – pour les magistrats professionnels – sera prise en charge par le SPF Justice (sans l'ouvrage et sans le déjeuner).

Une attestation sera remise aux participants le jour-même.

Renseignements complémentaires  
Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures.



André Risopoulos

## 3

# Les avocats face au blanchiment

## Trois questions à André Risopoulos

1

Telle qu'elle est définie aujourd'hui l'infraction de blanchiment ne vous paraît-elle pas trop large ? Vous paraît-elle encore compréhensible par le grand public ?

Une définition simple de l'infraction de blanchiment est devenue impossible. Elle n'était déjà pas évidente à assimiler quand elle a été introduite en droit belge en 1990. Modifié en 1995, et tout récemment en 2007, l'article 505 du Code pénal est devenu à lui seul une matière autonome de droit pénal spécial. Une difficulté supplémentaire provient du fait que le blanchiment, dans le sens courant, est une notion comprise par le grand public, tandis que le délit dit de blanchiment (le mot est absent de l'article 505) ne se conceptualise pas de la même façon.

J'enseigne depuis quelques années le droit pénal fiscal et financier dans le cadre d'un Mastère spécial de troisième cycle, à des étudiants déjà titulaires d'un mastère en droit, en gestion ou en économie. Trois séances de 90 minutes ne suffisent pas à dresser un panorama à peu près complet du sujet, sans évoquer même les subtilités de la jurisprudence... et il s'agit d'universitaires accomplis et motivés !

2

La justice vous semble-t-elle suffisamment outillée afin de lutter contre les infractions de blanchiment ?

Je pense qu'on est arrivé à l'inverse de ce qui était souhaité. A force de vouloir faire entrer dans la boîte à outils trop d'instruments, la justice s'est peut-être privée du seul outil efficace en droit pénal : la simplicité des concepts et leur compréhension aisée par chacun. Cela dit, on tombe tellement vite dans l'un des comportements visés par la loi pénale en matière de blanchiment qu'il est difficile d'échapper aux sanctions prévues ; leur lourdeur (ne jamais oublier, par exemple, que la loi prévoit la confiscation obligatoire de l'objet du blanchiment) est sans doute un frein pour ceux qui seraient tentés... et qui sont suffisamment au courant de la situation en droit belge.

3

La véritable lutte contre le blanchiment ne devrait-elle pas être organisée au niveau international ou à tout le moins européen ? Quelles seraient les initiatives urgentes qui vous paraîtraient devoir être prises à cet égard ?

Mais c'est précisément le cas : la lutte contre le blanchiment (en tant que notion économique et criminologique, pas le délit réprimé en droit interne) est organisée sur le plan international. Le GAFI (Groupe d'Action Financière [www.fatf-gafi.org](http://www.fatf-gafi.org)) est très actif, les directives européennes en la matière sont directement inspirées de ses recommandations, et il suffit d'entendre ce qui est dit à chaque occasion, du G8 au G20 en passant par n'importe quel Conseil des Ministres européen depuis plusieurs années, pour s'en rendre compte.

Il faut cependant être très attentif au principal danger inhérent à la lutte contre le blanchiment, qui est sa vocation « totalisante ». On part de la crainte, tout à fait légitime, de la gangrène des économies modernes par l'argent du crime, par l'injection de fortunes maffieuses qui détruisent, moralement et économiquement, les règles du jeu des flux financiers. Et on arrive, quelques années plus tard, à souhaiter tout simplement la fin du secret bancaire, s'il existe encore, en plus de la disparition des places financières off shore, pas tellement pour lutter contre les mafias, mais pour mieux faire rentrer l'impôt. Si l'on ajoute le besoin de traçabilité de n'importe quelle transaction financière qui pourrait être liée à une entreprise terroriste (les directives européennes visent la prévention du blanchiment et, on l'oublie parfois, celle du financement du terrorisme), on s'aperçoit que seule la transparence totale est réellement efficace.

C'est ainsi que la délation générale par la concierge de tout ce qui concerne la vie des occupants d'un immeuble, fantasme rêvé ou accompli des polices politiques totalitaires, pourrait se faire très bien remplacer par la quasi suppression de l'argent liquide et la transparence absolue des comptes bancaires et de leurs mouvements... C'est évidemment en ayant cette dérive présente à l'esprit que l'on doit se féliciter des initiatives heureuses que le barreau a prises pour tenter, parfois avec succès, de limiter le rôle de l'avocat dans le dispositif préventif du blanchiment. L'urgence en la matière ? A mon avis une simplification des concepts et des instruments, ainsi qu'un recentrage sur les objectifs premiers et prioritaires. Mais je ne pense pas qu'on aille dans cette direction !

# Discours de Rentrée

Sylvie Callewaert



## 22 janvier 2010, 14h30.

Je trépigne, je stresse, je me ronger les ongles, j'angoisse, je regarde compulsivement ma montre pour voir le temps défilier à une vitesse que je ne lui connaissais pas, je bois mon 42ème café de la journée, j'envisage de claquer mon gsm contre le mur quand ma mère m'envoie, pour la 4ème fois, « Ca va ma chérie, tu ne stresses pas trop ? », bref appelons un chat, un chat, je panique! Non Maman, ça ne va pas du tout, dans 30 minutes je vais prononcer le discours de rentrée.

Je n'ai pas dormi depuis 4 jours, j'ai caché des exemplaires de mon discours dans tous les recoins du palais pour être sûre de ne pas l'oublier (1er cauchemar récurrent de l'orateur de rentrée), je suis debout depuis 6h du matin, la toge à la main, devant le secrétariat du jeune barreau pour être sûre de ne pas arriver en retard (2ème cauchemar récurrent de l'orateur de rentrée) j'ai revérifié 6 fois que les pages étaient dans le bon ordre (et l'ai fait vérifier 12 fois, j'en profite d'ailleurs pour remercier une fois encore mes amis pour ne pas m'avoir coulée dans le béton bien que j'aie été infernale) pour être sûre de ne pas bafouiller (3ème cauchemar récurrent de l'orateur de rentrée) et j'ai fait un check-up complet chez le médecin deux jours plus tôt pour être sûre qu'un cancer (très) foudroyant du larynx n'allait pas m'empêcher de parler (4ème et ultime

cauchemar de l'orateur de rentrée). Il faut y aller. J'entre dans la salle. Je n'écoute plus rien et ne voit personne. Mon cœur bat si fort que je suis sûre que le président de la Cour de Cassation l'entend de là où il est assis. Marc a terminé son introduction, les prix ont été délivrés, c'est à mon tour, impossible de s'enfuir, c'est maintenant, je me lève...

## 21 janvier 2011, 14h50.

J'arrive au palais, hyper détendue, cette nuit j'ai bien dormi ! La séance de rentrée ne me fait pas peur cette année, et c'est le cœur léger que je me dirige vers cette marée noire de robes d'avocats qui se pressent à l'entrée de la salle solennelle de la Cour d'Appel... On salue celui-ci, on sourit de celui-là qui a manifestement lavé sa bavette pour l'occasion, on retrouve avec joie les confrères étrangers qui se sont déplacés en nombre pour notre fête. Puis le silence s'installe dans la salle et mes yeux se tournent vers elle... Si petite (1,65m à titre officiel, 1,62m à titre officieux) dans ce si grand fauteuil. Vers elle qui va monter à l'assaut de cette tribune, vers notre orateur de rentrée, vers Me Sylvie Callewaert, vers ma Sylvie, vers mon amie. La petite bulle pétillante qu'elle est, illuminant les couloirs du palais de sa joie de vivre et de sa bonne humeur, ne pourra sûrement pas s'empêcher de sourire au

moment de se lever. Ancien commissaire du Jeune Barreau, brillante pénaliste ayant plaidé plusieurs fois, avec succès, en Cour d'Assises, femme de tête et de cœur, emplie d'humanité au point qu'elle s'oublie bien souvent au profit des autres (et je sais de quoi je parle !)... cette femme-là est parfaitement à sa place dans cette tribune.

Tous les goûts sont dans sa nature nous dit-elle et je n'ai nulle peine à la croire. Une femme capable d'aimer les karaokes comme les grands airs d'opéra, les hamburgers comme le foie gras ou ses baskets comme ses souliers vernis ne pouvait choisir un autre titre. Un titre ouvert et, à son image, réjouissant ! Son discours lui ressemblera sans doute, pétri de ces 1001 nuances qui enchantent sa vie... C'est ce qui fera sa richesse et saura nous séduire.

Alors oui, ce 21 janvier 2011, je serai à la séance solennelle de rentrée, le cœur léger mais l'oreille attentive. Je me laisserai emporter par la chaude voix de notre orateur de rentrée, par son entrain et sa force de conviction. Je ferai un voyage en terre Callewaert, qui je vous l'assure, est réellement une femme de goût !

Benjamine Bovy

# Rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau

20 et 21 janvier 2011

## Programme

Jeudi 20 janvier 2011

**8h45 à 17h45** colloque organisé conjointement par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et la Conférence du jeune barreau « les avocats face au blanchiment »

Vendredi 21 janvier 2011

**11h** cérémonie d'habillage de Manneken Pis en toge d'avocat

**14h45** hommage aux morts

**15h** séance solennelle. Discours prononcé par **Me Sylvie Callewaert** « Tous les goûts sont dans ma nature »

**20h** réception donnée par Monsieur le bâtonnier au Palais de Justice

**24h** soirée offerte à tous les avocats et invités belges et étrangers



Séance solennelle  
du 21 janvier 2011

Lieu : Palais de Justice – Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

### Inscriptions

L'entrée est libre mais il est préférable de s'inscrire via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

### Renseignements complémentaires

Consultez notre site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles Palais de Justice – place Poelaert- 1000 Bruxelles  
Tel : +32(0)2 508 66 43  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

# François Marchal



Ah ! le directoire et la commission de la Conférence de 1968 \* ! J'avais 42 ans de moins qu'aujourd'hui mais c'était hier. J'étais jeune avocat, je veux dire encore plus jeune avocat. Je me souviens avec précision de la rentrée. Comme il se doit, le ministre de la justice \*\* était empêché et remplacé par son représentant, ce qui n'interdit pas au président, François Marchal, d'adresser à son intention, d'après le chroniqueur du JT, des « paroles vigoureuses ». Elles l'étaient d'autant plus que celui qui les prononçait n'était pas un bretteur de la barre mais, au contraire, un avocat rompu au travail de cassation et dont l'élégance naturelle se traduisait dans ses propos avec finesse, ce qui leur assurait, quand il le fallait, une véhémence contenue mais redoutable. Cette élégance d'âme vient de très loin, ne s'apprend pas et n'a rien à voir avec celle que peut offrir le bon faiseur. Elle détermina sans doute François Marchal – fait extrêmement rare - à ne pas répliquer à son orateur, Edouard Jakhian, tant le sujet du discours « Pourquoi, Caïn ? » était bouleversant. \*\*\* Je revois – foi de témoin parmi au moins trois cents autres - le procureur général à la Cour de cassation, Ganshof van der Mersch, qu'on surnommait Zeus, laisser échapper quelques larmes qui préfigurèrent l'émotion du bâtonnier Bagniet, contraint d'interrompre sa réplique pendant quelques instants qui parurent annoncer l'éternité ...

Mais mes souvenirs retrouvent un autre moment de bonheur en revivant la réception du bâtonnier de Paris, à la Conciergerie. Nous avons tous revêtu notre smoking et les trois commissaires ( au féminin ) leur plus belle robe qui faisaient d'elles les avocates les plus séduisantes de l'assemblée. Lorsque l'aboyeur de service annonce « Monsieur François Marchal, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles », tous les regards se tournent vers un homme en habit qui descend l'escalier, avec la légèreté du joueur de golf, grand, élancé, radieux, la poitrine constellée de décorations scintillantes. On ne lui connaissait pas ces décorations puisqu'elles rappelaient son engagement durant la guerre comme son activité de résistant. Les hommes de sa qualité ne les portent et ne les montrent pas sauf pour honorer ceux qu'ils représentent en une circonstance exceptionnelle. Paris et ses invités eurent une nouvelle fois la confirmation, ce soir-là, d'un barreau de Bruxelles de très grande classe.

Le chroniqueur du JT, un autre, évoquant la passation des pouvoirs, fait du président sortant « François le Pacifique ou le Beau » et reproduit les mots de Jacques De Gavre. Celui-ci, en guise d'hommage à son prédécesseur, lui reconnaît le tour de force, en fin de parcours, « d'avoir encore les tempes argentées, de ne pas être chauve et de suggérer tout à la fois Brummel, Oxford et le Quai d'Orsay ». C'était bien vu puisque François Marchal avait accueilli Marcel Brion, Jean Mistler, tous deux de l'Académie française, et le premier doyen de l'Ordre national, Emmanuel Gilson de Rouvieux, qui avait choisi de parler de Saint-Simon. Chacun, à sa manière, avait représenté les trois institutions ( si, si Brummel en est une ! ).

Jacques De Gavre, le vice-président Claude Van Ham, l'orateur de rentrée et les commissaires étaient fiers et tout autant heureux d'avoir servi la Conférence sous la présidence de celui qui était devenu leur ami. Ils avaient le sentiment de s'être éclairés à la personne de François Marchal dont le passé familial comme sa vie lumineuse, celle qu'il avait voulue avec Francine, sa femme, et ses enfants, dont notre cher Etienne, témoignaient de cette Belgique d'alors, ardente et consciente de ses vertus. Ils ont accompagné un président éclectique qui savait ce qu'étaient la grandeur, surtout dans sa simplicité, la fierté, l'élégance, le devoir et qui les a généreusement donnés en exemple.

Un ancien de 1968.

\* Jacques De Gavre, directeur, Claude Van Ham, vice-président, Edouard Jakhian, orateur de rentrée, Jacqueline Haulot, Corine Cattier, Geneviève Dupont, Jules-Michel Chomé, Jean-Luc Fagnart, Charles Unikowski, Christian Franzen, Philippe De Vigne et Jean Bornet, commissaires.

\*\* Mais qui était-ce ? Surprenant pays qui apprend l'humilité à ses gouvernants. Il se souvient de chaque membre du directoire et de la commission mais pas du ministre de la justice. Au fait, qui était le premier ministre ?

\*\*\* Le génocide des Arméniens, en 1915, par les Turcs.



# Mini recyclage La formation comme mesure et peine alternative :

points de vue de praticiens

Ce mini recyclage aura pour objectif de définir les cas dans lesquels la formation peut constituer une mesure ou une peine alternative, d'en comprendre le fonctionnement et ses buts, ainsi que d'analyser ses répercussions et son utilité en pratique.

L'asbl Arpège-Prélude organise notamment des groupes de responsabilisation pour auteurs de vols et d'agressions. Cette formation offre une «nouvelle» alternative à l'emprisonnement, qui permet d'éviter la stigmatisation et vise la responsabilisation de l'auteur.

Le mini recyclage donnera lieu à deux interventions distinctes :

**Joëlle Legrève**, criminologue et formatrice, et **Sandra della Faille**, criminologue et coordinatrice de l'asbl Arpège-Prélude, aborderont le thème « Groupes de responsabilisation pour auteurs de vols et d'agressions – Penser sa victime, penser son acte »

**Me Xavier Van der Smissen**, avocat pénaliste et membre de la Commission de Probation nous entretiendra de son expérience de praticien quant aux différentes mesures et peines alternatives.

## +

### Date et Lieu

Le jeudi 27 janvier 2011, de 12h à 14h  
Salle Léon Cornil (Palais de Justice, Bruxelles)

### Participation aux frais

Stagiaires membres de la Conférence : 10 €  
Membres de la Conférence : 20 €  
Non membres : 30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Païement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom- mini recyclage Formation Prélude »

Formation permanente : La participation au mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

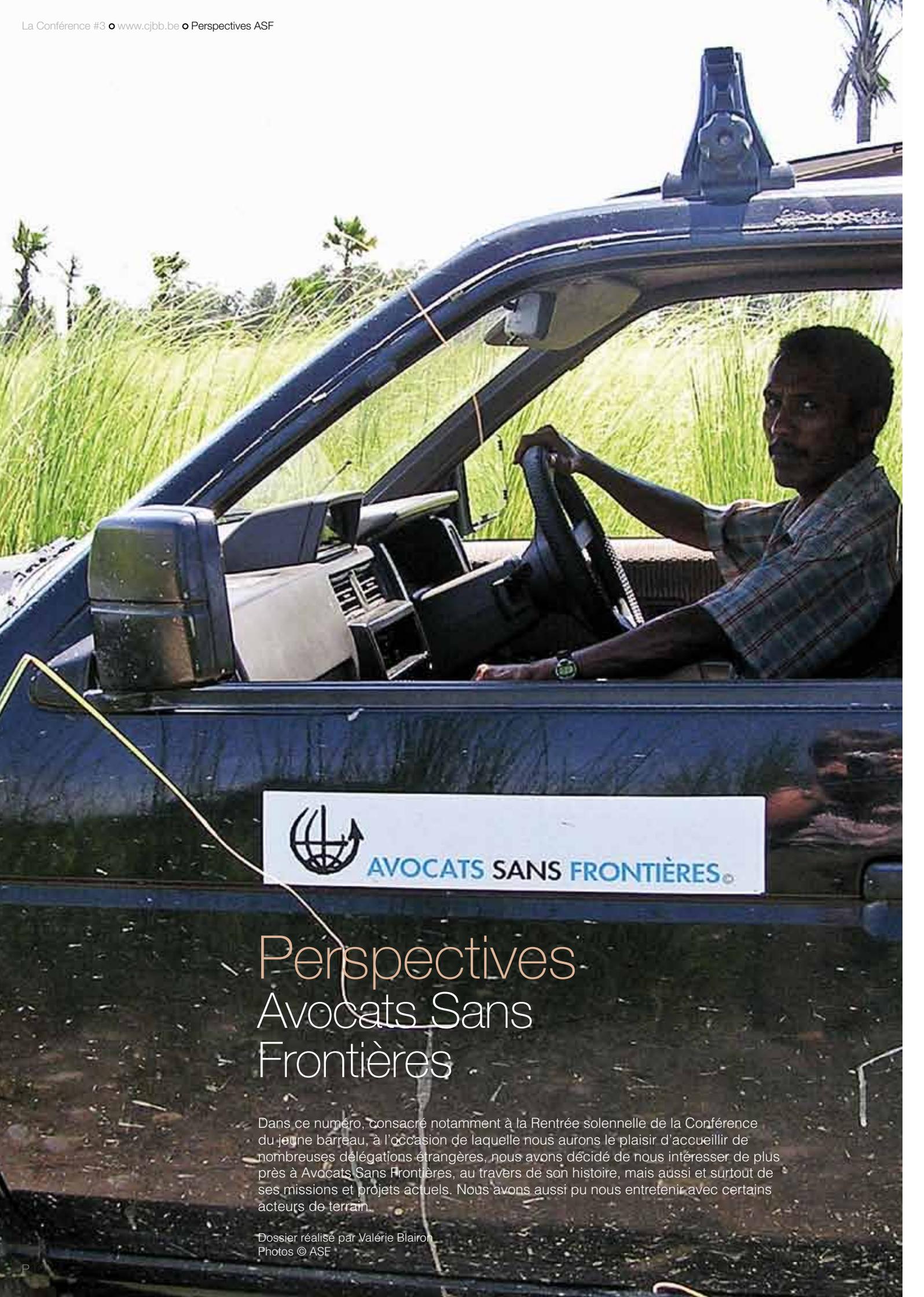
### Inscriptions

Inscription préalable obligatoire pour le 24 janvier 2011 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

### Renseignements complémentaires

Consultez notre site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)  
Ou contactez le Secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles - Palais de Justice – place Poelaert- 1000 Bruxelles - Tel : +32(0)2 508 66 43  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30



AVOCATS SANS FRONTIÈRES®

# Perspectives Avocats Sans Frontières

Dans ce numéro, consacré notamment à la Rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau, à l'occasion de laquelle nous aurons le plaisir d'accueillir de nombreuses délégations étrangères, nous avons décidé de nous intéresser de plus près à Avocats Sans Frontières, au travers de son histoire, mais aussi et surtout de ses missions et projets actuels. Nous avons aussi pu nous entretenir avec certains acteurs de terrain.

Dossier réalisé par Valérie Blairon  
Photos © ASF

## ASF c'est quoi ?

Il ne s'agit nullement de l'acronyme, si cher à nos amis français, désignant l'entreprise de gestion des Autoroutes du Sud de la France, celles-là mêmes que nous empruntons pour retrouver cette douce et délicieuse Provence, mais plutôt cette O.N.G composée principalement d'avocats et de juristes mais aussi de toute autre personne intéressée, qui se donne pour mission de contribuer en toute indépendance à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables.

Pour certains d'entre nous, Avocats Sans Frontières reste malheureusement une belle inconnue alors que celle-ci fêtera l'année prochaine ses 20 années d'existence.

Certains l'aurons timidement découverte ou pour d'autres, redécouverte à l'occasion d'un article y consacré dans le supplément de la Libre Belgique paru en début de cette année judiciaire.

Néanmoins cette discrétion résulte certainement de ce qu'ASF n'a jamais privilégié la dénonciation médiatique. Son objectif est plutôt de collaborer avec les autorités sur le terrain en vue de participer au principe qu'elle entend défendre, à savoir l'instauration d'un état de droit, préalable incontournable à l'émergence d'une paix durable et au développement, et l'accès à une justice équitable en vue de résoudre les conflits, suivant les procédures d'un système judiciaire indépendant et juste tant en matière pénale qu'en matière civile.

## ASF hier

Avocats Sans Frontières est née au début des années 90 de l'ambition d'une poignée d'avocats belges et étrangers, dont faisait partie Me Pierre Legros, alors dauphin du bâtonnier Xavier Magnée, de soutenir à travers le monde les avocats qui, victimes de diverses intimidations, ne peuvent pas librement exercer leur métier.

Cette charte fondatrice se réfère explicitement à la déclaration de l'Union internationale des avocats, qui défend le droit des prévenus à choisir librement leur défenseur, même lorsque celui-ci est de nationalité étrangère.

Dans son ouvrage co-écrit avec Marianne Libert « L'exigence humanitaire- le devoir d'ingérence », Me Pierre Legros, fondateur et président d'honneur, y énonce l'idée sous jacente ayant conduit, lui et d'autres représentants de plusieurs barreaux, à la création de cette association, devenue aujourd'hui au fil de l'expansion de son action et de son crédit, cette ONG :

*« Afin de forcer les institutions étatiques à respecter les lois qui les gouvernent, afin de préserver le principe d'égalité d'accès à la justice pour tous, afin de préserver la confiance dans le fonctionnement de la justice et, partant dans celui des Etats démocratiques, afin de participer à l'installation de la démocratie dont les bases souvent sont décelables dans les textes de lois et pactes internationaux ratifiés, afin surtout de veiller à l'application coercitive des multiples dispositions juridiques de protection des droits de l'homme et d'en exiger le respect,(...) »*

Ces avocats recevront immédiatement le soutien de Bernard Kouchner, alors Secrétaire d'état aux droits de l'Homme. Celui-ci décrira d'ailleurs la détermination de Me Pierre Legros, instigateur de cette aventure ASF:

*« Je me souviens de la première visite que me fit Pierre Legros. Cet avocat de grande notoriété voulait créer Avocats Sans Frontières, il s'animait, le bourgeois belge, et se transformait sous mes yeux en combattant de rue ! »*

Par ces premières missions qualifiées « d'assistance immédiate », consistant en des interventions individuelles et ciblées, l'organisation va ainsi offrir à des confrères ou toute personne exposée en raison de leurs idées ou de leur combat, l'assistance d'avocats volontaires dans le cadre de procès sensibles et emblématiques.

Elle n'est pas encore professionnalisée et s'articule autour d'avocats bénévoles amenés à assister et/ou défendre tout avocat ou activiste des droits de l'Homme poursuivi dans l'exercice de leur profession et se trouvant dans l'incapacité de se défendre devant un tribunal indépendant ou confrontés à des violations flagrantes des droits de l'Homme.

Baptisé à l'origine « Solidarité et Défense », ce programme dénommé depuis 2006 « avocat pour avocat », a conduit et conduit encore ASF à envoyer de nombreux avocats aux quatre coins du monde pour des missions ponctuelles soit d'observation soit de défense, et ce dans les domaines des libertés d'expression, d'association et d'information.

En pratique, l'association ne veut jouer qu'un rôle subsidiaire. Elle n'intervient que si les avocats locaux n'ont pas la capacité d'assumer pleinement leur charge.

Peuvent être citées en exemple, la défense d'un caricaturiste rwandais poursuivi pour injure, l'obtention de la libération en Turquie de seize avocats locaux, accusés de propagande en faveur du Parti des travailleurs kurdes, le PKK, l'organisation du procès de l'Ambassadeur cubain à Paris renvoyé au pays et emprisonné pendant plus de 13 années sur ordre de Fidel Castro, l'intervention d'avocats afin de garantir un procès plus équitable du juge Hassoune Jaafar, conseiller auprès du tribunal administratif d'Agadir, élu par ses pairs au Conseil supérieur de la magistrature, et suspendu de ses fonctions suite à sa pétition mettant en cause la régularité de la procédure suivie lors d'un procès de cinq de ses collègues.

Ainsi ASF est intervenue dans ce cadre en Albanie, Brésil, Bolivie, Burundi, Chili, Colombie, Cuba, Espagne, Guinée, Irlande du Nord, Liban, Maroc, Mauritanie, Palestine, Russie, Sierra Leone, Syrie, Togo, Tunisie, Turquie, etc.

Plusieurs confrères ont ainsi, dans la poursuite de ces objectifs communs de sauvegarde des droits de l'homme et de garantie d'indépendance, quitté un temps le confort de l'exercice de leur métier dans sa forme traditionnelle pour œuvrer en toute solidarité à l'action d'ASF, et ce, parfois au péril de leur propre sécurité.

L'action ASF est largement étendue géographiquement et n'est sûrement pas l'apanage d'états non démocratiques.

Comme l'a écrit Me Bavo Cool, ancien président d'ASF, « *il serait inexact de penser que les violations des Droits de l'homme et spécialement des droits de la Défense ne surviennent que dans les pays dits du « Tiers Monde »*. ASF a été amenée à intervenir en 1994 devant le Conseil de guerre de Bruxelles, à la demande de l'auditorat militaire, pour l'assistance et la défense de victimes civiles somaliennes dans le cadre des poursuites notamment pour coups et blessures, menées à l'encontre de paras belges ayant intégrés les forces armées des Nations-Unies envoyés en Somalie.

En réponse à l'infamie dont le Rwanda a été victime, ASF a estimé devoir jouer un rôle dans la reconstruction de cette société meurtrie.

ASF s'est ainsi donné le défi d'être un acteur majeur dans la réconciliation rwandaise.

Celle-ci a notamment participé à la mise en place et à l'organisation du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) installé à Arusha en Tanzanie. Elle dispensera, entre 1995 et 1998, différentes formations à Arusha, afin de former sur place des avocats et acteurs judiciaires aux procédures du Tribunal pénal international. Dans la foulée de cette conscientisation tant des autorités rwandaises que de la

communauté internationale en vue de remettre en marche le système judiciaire, de répondre à cette attente de justice des milliers de victimes et de lutter contre l'impunité, le projet nommé « Justice pour tous au Rwanda » verra le jour en 1996.

Ce projet consistera à assurer une assistance judiciaire aux parties dans le contentieux du génocide et des massacres.

Cette assistance était surtout une assistance de substitution, étant donnée la faiblesse en nombre et en capacité des avocats et défenseurs judiciaires. La magistrature était décimée et les avocats rwandais faisaient défaut. Beaucoup étaient morts ou partis en exil, d'autres étaient réticents à assurer la défense des « accusés de génocide » pour des raisons de sécurité et de conscience.

En trois ans, plus de 200 avocats étrangers feront le déplacement pour défendre directement les victimes ou les accusés traduits devant les tribunaux locaux.

L'œuvre la plus symbolique reste néanmoins la contribution d'ASF dans la création du premier barreau rwandais, le barreau de Kigali, avec lequel le barreau de Bruxelles entretient encore des relations très proches. Cette situation de substitution d'avocat étranger ne devait être qu'intérimaire et la reconstruction devait se jouer également par une reprise en main de leur sort par les rwandais eux-mêmes. Me Pierre Legros se souvient de cette séance de prestation de serment en 1997 des 20 premiers avocats rwandais, enfin intégrés dans un Ordre.

C'est dans le cadre de ce projet de grande ampleur que se profilera le glissement de cette aventure ASF, originellement concentrée autour d'avocats bénévoles, vers le statut d'organisation internationale, se fixant un nouvel objectif : « *contribuer, en toute indépendance, à la réalisation d'une société plus juste, équitable et solidaire dans laquelle le droit et la justice sont au service des groupes et/ou individus les plus vulnérables* » (<http://www.asf.be>).

Parmi les programmes inscrits dans ce nouvel objectif, Avocats Sans Frontières a été chargée par l'ONU d'œuvrer à la remise en place de l'appareil judiciaire au Kosovo afin de procéder correctement aux procès et aux jugements des responsables de crimes ethniques (appelés aussi "serious crimes").

## ASF aujourd'hui

Au fil du temps, de ces interventions, des sollicitations, ASF a diversifié son mandat.

De l'assistance judiciaire au plaidoyer politique, ses interventions concernent la défense directe de prévenus aussi bien que le renforcement de l'état de droit, le conseil juridique, la formation professionnelle d'avocats et l'appui à la l'organisation de barreaux.

Francesca Boniotti, Directrice générale d'Avocats Sans Frontières, explique la mission et le fonctionnement de l'organisation : « *ASF intervient dans les pays où les droits de l'Homme sont bafoués, où règnent violences politiques et conflits armés et où les règles de droit ne sont pas appliquées. La justice dans ces pays n'est pas garante de sécurité pour les citoyens. Les conflits ne trouvent pas des réponses satisfaisantes devant les juridictions locales. Les populations désabusées ont tendance à privilégier le recours à une justice privée, qui exerce la loi du plus fort ou du plus riche et contribue à un climat de violence.* »

Leurs systèmes judiciaires ne répondent pas efficacement ni à leurs attentes ni au respect des droits de l'Homme. La justice y est inaccessible aux groupes et/ou individus les plus vulnérables – souvent ils ne connaissent pas leurs droits et ne peuvent pas les revendiquer. Le degré d'indépendance du système judiciaire est insuffisant et présente des lacunes tant au niveau législatif qu'au niveau procédural.

Les acteurs du milieu judiciaire (avocats, magistrats, etc.) sont insuffisamment formés et limités dans l'exercice de leurs fonctions. Les services judiciaires manquent de moyens matériels.

ASF s'est donné l'engagement de poursuivre plusieurs axes d'intervention autour de ces groupes vulnérables que l'on peut énumérer comme suit :

- l'aide juridique et le souci de l'accès à la justice ;
- le soutien et le renforcement des acteurs locaux qui travaillent au développement de l'aide juridique et de l'accès à la justice ;
- la diffusion du droit ;
- le monitoring juridico-technique, c'est à dire les avis et les activités de lobby autour des décisions et mesures politiques qui concernent les objectifs poursuivis par Avocats Sans Frontières ;
- le renforcement d'autres acteurs au sein de la justice, axe d'intervention subsidiaire.

Pour mener à bien ses projets et ses objectifs, ASF s'est au fil du temps professionnalisée pour devenir d'une simple ASBL de droit belge une ONG internationale dont le siège est basé à Bruxelles, organisée autour d'une équipe permanente dynamique d'avocats et non avocats.

Dans la foulée de la création d'un bureau permanent au Rwanda, ASF a progressivement ouvert d'autres bureaux permanents au Burundi, en République Démocratique du Congo, en Ouganda et dernièrement au Népal, et organise des activités en Israël/Palestine.

Elle se voit gratifiée aujourd'hui de moyens financiers significatifs par plusieurs bailleurs de fonds institutionnels ou privés autour d'appels à projet. On peut parler à cet égard d'une évolution exponentielle eu égard au subside de 5000 FB qu'elle s'était vu accorder par notre Ordre français et notre Ordre flamand en guise de lancement et d'encouragement.

Ces financements et cette structure lui permettent de décliner ses activités – menées en partenariat avec les acteurs locaux : avocats, barreaux, ONG de la société civile, institutions et autorités

locales – que l'on peut recentrer sur 3 plans d'actions :

#### 1 Fourniture de services d'aide juridique :

organisation de « cliniques juridiques » fixes et itinérantes ; organisation d'audiences foraines ; mise en place de programmes d'assistance judiciaire ; sensibilisation et éducation au droit de la population ; formation de personnes relais dans les communautés locales ;

#### 2 Renforcement des capacités :

formation professionnelle des avocats ; sensibilisation et information des acteurs de la justice (juges, police, prisons) ; appui institutionnel aux Barreaux pour le développement de la profession et la mise en place de l'aide légale ; formation des ONG locales au droit et aux procédures, à l'observation de procès, à la constitution de dossiers, au travail avec les victimes ; activités de mise en réseau pour la création de synergies locales.

3 Plaidoyer : rencontres avec les institutions et autorités locales ou internationales ; soumission de notes et avis ; publications (ex : recensement dans un recueil de la jurisprudence congolaise en matière de crimes internationaux, sur la détention préventive en RDC, analyse des juridictions Gacaca) ; organisation de tables-rondes (ex : prévention de la torture dans les Grands Lacs). »

Forte de son engagement et de son investissement, ASF se verra enfin reconnaître à partir de 2003 une certaine notoriété, certes timide, au niveau national. L'association reçoit ainsi le Prix de la démocratie décerné par le Parti du Travail de Belgique en 2003, puis le Prix de la solidarité décerné par le quotidien De Standaard en 2004. En 2005, elle est ensuite nommée Ambassadeur de la paix par la section flamande de Pax Christi.

## ASF demain

ASF inscrit son action dans des programmes tels que « Avocat pour avocat » où elle continue à assurer sa mission originelle, « Justice internationale et transitionnelle » dans le cadre duquel elle agit aux côtés de la Cour pénale

internationale pour d'une part garantir la mise en œuvre efficace du principe de complémentarité en donnant aux juridictions nationales les moyens d'agir et en garantissant une coopération effective entre les instances nationales concernées et la CPI et d'autre part pour protéger le droit des victimes.

Il serait impossible d'accorder une place dans ce dossier à tous les projets organisés par ASF. Nous nous attarderons uniquement sur trois d'entre eux.

Si vous souhaitez mieux connaître son action ou encore mettre vos compétences au profit de celle-ci, nous vous encourageons à consulter le site internet d'ASF ( www.ASF.be) ou encore à contacter son siège situé rue de Namur 72 - 1000 Bruxelles (tél. 02/223.36.54, fax. 02/223.36.14)

#### L'international Legal Network

Ce réseau rassemble des dizaines d'avocats du monde entier, engagés pour faire du droit un moteur de changement durable au profit des plus vulnérables, en soutenant les programmes internationaux d'ASF et ses missions de terrain.

Avec l'ILN, tout avocat souhaitant s'engager dans une cause et un projet durable, peut agir, comme volontaire, aux côtés des équipes permanentes d'ASF et des avocats nationaux partenaires, le plus souvent dans le cadre d'équipes de défense, et être sollicité pour

- apporter une réponse juridique sous forme d'une consultation à une situation donnée

- intervenir judiciairement pour une personne vulnérable ou une cause
- renforcer les capacités de confrères moins armés
- appuyer les analyses et le plaidoyer d'ASF et de ses missions
- défendre les avocats, engagés pour les droits humains, qui sont en danger pour des motifs liés à l'exercice de leur activité.

### ASF au Népal : donnez un anniversaire à un enfant

Depuis novembre 2010, ASF dispose d'un bureau permanent au Népal. Les défis pour consolider la paix et l'Etat de droit y sont nombreux : la justice est largement dominée par les mécanismes informels de résolution des conflits ; les pratiques discriminatoires à l'endroit des plus vulnérables (castes inférieures, femmes et enfants) persistent ; les acteurs locaux manquent de moyens, de connaissances et d'organisation pour délivrer des services de qualité aux populations vulnérables ; l'aide légale prévue par la loi est désorganisée et marginale.

Un projet pilote mené en 2009-2010 a initié une dynamique de renforcement de la capacité opérationnelle des avocats et des barreaux dans 5 districts. Les prochaines années permettront de consolider les résultats et d'étendre les activités. En parallèle, ASF lance en 2011 une action pour promouvoir l'enregistrement des naissances. En Asie du Sud, 63% des naissances ne sont pas enregistrées. Or pour un enfant, ne pas pouvoir fêter son anniversaire c'est être privé de tous ses droits, avec des conséquences parfois dramatiques : l'enfant soldat ne sera reconnu victime de ce crime international que s'il peut justifier qu'il était âgé de moins de 15 ans lors de son enrôlement ; l'enfant en conflit avec la loi pourra encourir une très lourde peine de prison parce qu'il ne pourra justifier de sa minorité ; l'enfant victime de viol ne bénéficiera de lois protectrices que s'il justifie qu'il était mineur lors de l'agression ou de la relation sexuelle ; l'enfant travailleur ne bénéficiera pas de lois sociales protectrices pour les mineurs.

ASF a donc décidé d'accompagner le processus d'enregistrement des naissances, par des sessions de sensibilisation et d'information des populations, un appui aux administrations concernées, et un appui aux procédures administratives ou judiciaires engagées pour la régularisation ou l'attribution d'une identité officielle.

### ASF en République démocratique du Congo : une approche intégrée pour lutter contre l'impunité des violences sexuelles

*« J'ai été victime des violences sexuelles par les miliciens Interahamwe à Nindja, en territoire de Kabare en présence de mes 9 enfants et de mon mari qui a été tué sur le champ. Après leur acte, ils ont tirés aussi sur deux de mes enfants qui avaient osé pleurer. Après ce forfait, ils sont partis avec moi dans la forêt de Mugaba pendant deux mois. Chaque jour, j'étais violée par plus de 7 hommes. Un jour, j'ai osé réclamer d'être tuée une fois pour toute au lieu de subir des humiliations de ce genre. Furieux de mon attitude, l'un d'eux m'a poignardé au niveau de l'abdomen au motif qu'il voulait voir la profondeur de mon vagin. J'ai saigné comme une vache égorgée. Après, ce même monsieur m'a coupé le clitoris en petits morceaux sous mes yeux et me les a fait avaler comme comprimés pour soigner mes douleurs. J'ai vraiment souffert et je n'oublierai jamais ces moments de ma vie (...). J'ai été abandonné par ces Interahamwe en fuite et sauvée par les militaires de FARDC quand ils faisaient la chasse aux Interahamwe dans cette forêt. Ils ont eu pitié de moi et m'ont conduit dans un centre de santé pour les soins mais en vain. Qui sauvera nos milieux de ces atrocités jamais connues (...). »* témoigne F, femme, âgée de 40 ans, vivant à Nindja.

En République démocratique du Congo, les violences sexuelles ont atteint des proportions très inquiétantes. La quasi-totalité d'entre elles demeurent impunies pour des raisons diverses. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet mis en œuvre pour réduire le phénomène des violences sexuelles à travers la lutte contre l'impunité. ASF développe une approche intégrée pour faciliter l'accès à la justice, assurer la condamnation des auteurs et les réparations au bénéfice des victimes. Il s'agit de mettre en place et encadrer des réseaux d'ONG locales et des avocats afin de renforcer leurs capacités dans la prise en charge juridique des victimes. Les acteurs de la société civile ont été formés pour faciliter l'identification et la sensibilisation des victimes et pour leur apporter un premier soutien juridique ainsi que, le cas échéant, les aider à préparer



les premiers éléments de leur dossier. Ils ont assuré le relais avec les avocats et défenseurs judiciaires, qui ont pris en charge l'assistance judiciaire, tant au niveau pré juridictionnel que juridictionnel. Grâce aux consultations juridiques gratuites et à l'assistance judiciaire dispensée par des avocats spécialement formés sur cette thématique par ASF, un nombre de plus en plus important de victimes osent briser le silence.

## Entretien avec Delphin Gessara

*Delphin Gessara est un avocat congolais du barreau de Kinshasa/Gombe. Depuis quelques mois, il est en contact avec deux consœurs belges, Maîtres Sandra Berbuto et Estelle Berthe, membres de l'ILN. Ils échangent par courriel conseils et bonnes pratiques sur un dossier que Maître Gessara suit actuellement.*

Maître Gessara, pouvez-vous nous dire quelques mots sur l'affaire qui vous occupe (le « dossier Sodefor »)?

A l'origine de cette affaire existe un conflit civil, qui oppose d'une part les membres de deux communautés locales du cœur de la RDC au sujet de droits sur les bois et forêts du territoire, et d'autre part ces communautés à une société d'exploitation étrangère, Sodefor. Il est notamment reproché à cette société d'exploiter ces forêts illégalement et au détriment des droits des populations indigènes. Il y a plusieurs mois, à la suite d'une manifestation publique contre les agissements de la société Sodefor, des personnes ont été arrêtées par la police locale et mises au cachot. Plusieurs ont été blessées et un homme a semblé-t-il succombé de maladie pour ne pas avoir été soigné à temps. Des poursuites pénales ont été engagées par Sodefor contre les manifestants. En défense, ceux-ci ont mandaté ASF pour déposer plainte pour le crime de traitements inhumains et dégradants. Une plainte a donc été déposée il y a quelques semaines contre les policiers, le directeur de la prison, leur civilement responsable commun (l'Etat congolais) et la Sodefor et ses dirigeants, pour coups et blessures volontaires, non assistance à personne en danger et homicide. Actuellement, le dossier est en cours d'instruction devant le parquet.



Comment se passe concrètement la collaboration avec vos consœurs belges ?

Pour assurer la défense de ces personnes, ASF a constitué une équipe de défense, composée de deux avocates du barreau de Liège, Sandra Berbuto et Estelle Berthe, et de moi-même. Nous communiquons très régulièrement grâce à internet. Puisque c'est moi qui suis sur le terrain, c'est à moi qu'incombe la charge d'ébaucher les projets de plainte et autres actes, que je soumetts ensuite à leur appréciation. Il m'incombe également d'effectuer toutes les missions de terrain – Oshwé, où vivent les victimes, est à plusieurs centaines de kilomètres de Kinshasa – pour préparer le dossier avec nos clients, recueillir leurs témoignages, rassembler les pièces et rencontrer les autorités judiciaires en charge du dossier. A chaque retour de mission, j'adresse des rapports détaillés à mes deux collègues

qui peuvent ainsi, malgré la distance, s'imprégner des faits et de la très complexe réalité congolaise.

C'est en ce moment que la partie la plus intéressante de la collaboration débute, avec une véritable *mise en état du procès* qui se tiendra dans plusieurs mois, à l'issue de l'enquête. Pour me préparer, Maître Sandra s'est mise dans la peau de l'adversaire en m'assiégeant de tout un tas de questions, exceptions, observations, suggestions ... comme le feront probablement les avocats adverses. Cela m'a permis de passer en revue pratiquement tous les textes de loi dont l'application était possible à notre dossier. Lorsque j'ai préparé la plainte, mes consœurs belges ont fait de même en discutant chaque paragraphe du projet que je leur avais soumis et en me proposant d'examiner en profondeur de nombreuses questions juridiques, pour

que cette plainte soit la plus complète possible. Ce n'est que lorsque nous avons tous été d'accord sur l'ensemble du document que je l'ai enfin déposé au parquet compétent.

#### Que reprenez-vous en particulier de ces échanges ?

Ils me confortent dans l'idée qu'il est parfois important que l'avocat en charge d'un dossier aussi délicat ne soit pas seul à le porter. Le regard critique d'un confrère d'un autre cabinet permet de « tamiser » les moyens de fait et de droit dont je devrai faire état lors du procès. Cette approche me permet de me préparer à répondre à la défense adverse. Bref, je dispose déjà en amont de beaucoup de réponses ou solutions aux éventuelles exceptions et incidents de procédure qui pourraient survenir.

#### Ces échanges ont-ils un réel impact sur votre pratique professionnelle quotidienne ?

Oui, et en voici d'ailleurs un cas illustratif : en RDC, nos plaintes ne contiennent souvent que des résumés sommaires des faits, au motif qu'il appartient au client de donner tous les détails possibles lors de son audition. De même, nous citons très peu de jurisprudence. L'insistance de Maître Sandra – certainement en fonction de ce qui se fait en Belgique – m'a fait prendre conscience qu'on n'a rien à perdre en citant déjà la jurisprudence dans une plainte. Ce faisant, on aura déjà sélectionné les moyens de droit dont on se servira lors de la plaidoirie. Pourtant, au départ, je dois dire que j'étais un peu sceptique devant cette façon de faire, en raison de l'« inconstance » des décisions judiciaires dans notre pays.

Le fait de se savoir suivi à distance par un confrère plus expérimenté, qui traite quotidiennement des matières pénales, a une incidence positive sur le travail accompli ici. Je me sens stimulé, incité à donner le meilleur de moi-même, et cela me conduit aussi à remettre en cause mes propres connaissances : tout ceci est une bonne chose pour l'amélioration de mes compétences professionnelles. Evidemment, en améliorant la qualité de mon travail juridique, j'ai aussi conscience que je peux être mal compris par les autorités judiciaires de RDC et même par certains de mes confrères.



## Entretien avec Maryse Alié

*Maryse Alié est avocate au barreau de Bruxelles et membre de l'International Legal Network d'ASF. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs missions d'observation judiciaire du procès emblématique « Rachel Corrie » à Haïfa (Israël), et animé au Burundi des sessions de formation sur le rôle de l'avocat dans la prévention du crime de torture.*

Maître Alié, qu'est-ce qui vous a motivée à vous investir dans l'International Legal Network d'ASF ?

Après mes études de droit, j'ai pu acquérir un master en coopération au développement, option droit comparé, et un master en droits de l'homme. J'ai ensuite travaillé pour diverses organisations internationales, dont plusieurs années au Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge et à la Cour pénale internationale. Avocate à Bruxelles, il me paraissait donc tout naturel de m'investir via l'action d'Avocats Sans Frontières et de répondre à la demande qui m'a été faite de rejoindre l'ILN.

Concrètement, en quoi ont consisté vos interventions ?

La formation au Burundi était un projet développé avec plusieurs confrères bruxellois et consistait en un séminaire de plusieurs jours, basé sur le partage d'expériences avec un groupe d'avocats congolais, rwandais et burundais rassemblés pour l'occasion à Bujumbura. L'objectif visait l'amélioration du travail de ces avocats dans les dossiers « torture » que leur confie ASF dans leurs pays respectifs. Nous avons donc développé des modules d'activités et cas pratiques incluant un travail de réflexion en lien avec les éléments constitutifs des actes de torture, la rédaction de plaintes, le développement de conclusions, les stratégies de défense, la préparation de la plaidoirie, etc.

Quant au procès Rachel Corrie c. le Ministère de la défense israélien, il s'agit d'assurer une observation judiciaire du procès en cours devant le tribunal de district d'Haïfa via des missions ou



un suivi à distance. Je collabore avec un juriste irlandais, spécialiste des problématiques « droits de l'homme » dans le contexte israélo-palestinien. Bien entendu, notre travail comporte des analyses juridiques et la rédaction de rapports détaillés au bénéfice d'ASF. Cette intervention, bien que complexe et délicate, est particulièrement intéressante vu les enjeux du procès et les questions de droit qu'il implique.

Qu'avez-vous appris de ces expériences ?

Énormément ! Ce sont avant tout des expériences humaines qui permettent de rencontrer d'autres confrères tant à Bruxelles que sur le terrain, sans compter le très dynamique staff d'ASF ! Même si les challenges sont toujours au rendez-vous (ou peut-être aussi grâce à eux), travailler dans le cadre d'échanges internationaux est bien évidemment enrichissant. Entre autres aspects positifs, on peut citer : la confrontation à d'autres systèmes judiciaires, le partage d'expériences, de cultures, de projets,

beaucoup de difficultés et de barrières aussi... sans compter les moments d'humour ! Bien sûr, il faut éviter tout droit-de-l'hommeisme ou attitude néocolonialiste et mieux vaut ne pas être naïf : c'est un travail qui n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan... mais l'engagement en vaut la chandelle !

Votre engagement dans l'ILN est-il compatible avec votre pratique professionnelle d'avocate en Belgique ?

Oui tout à fait ! Certes, des aménagements au niveau des audiences sont nécessaires, mais les missions sont généralement assez courtes ce qui ne crée pas de grandes difficultés d'organisation. En outre, une partie du travail peut se faire à Bruxelles (recherches factuelles et juridiques, analyses, rédactions de rapports, etc.)... et si partir en mission peut être compliqué pour certains confrères, il est toujours possible de s'engager dans des activités qui ne nécessitent pas de déplacement à l'étranger.

# Projection- débat Un parent en prison

La Conférence du jeune barreau, en collaboration avec l'Observatoire International des Prisons (OIP) et l'Association syndicale des magistrats (ASM), vous invite à la projection d'un film important:

« *Car tu porteras mon nom* », documentaire de Sébastien Verkindere (durée : 36 min.) sur les relations parents détenus-enfants.

A tout moment en Belgique, 10 000 enfants sont confrontés à l'incarcération d'un parent. Ce film s'intéresse au vécu de ces enfants et au maintien des relations avec leur parent détenu. Tourné dans cinq prisons belges, il présente différentes actions visant à favoriser ces relations. Un regard distancié, parfois critique, est apporté par des spécialistes de l'enfance et du monde carcéral.

Le film sera présenté par le Fonds Houtman qui a contribué à sa production et par Hervé Louveaux, président de l'ASM.

La projection du film sera suivie des brèves interventions de:  
L'ASBL Relais Enfants-Parents, association indépendante de l'administration pénitentiaire, dont l'objectif est de favoriser le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu

Mme Caroline MERTENS, psychologue à la prison de Forest (sous réserve)

Me Hanan TALBI, représentante de l'OIP

Une table ronde réunissant des professionnels du terrain débatera ensuite avec l'assistance.

## + Date et Lieu

Le jeudi 10 février 2011, à partir de 20h  
Salle des audiences solennelles de la Cour de cassation (Palais de Justice, Bruxelles)

## Participation aux frais

Paiement préalable de 5 EUR au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) en mentionnant la référence « Prénom + Nom - projection-débat enfermement ».

## Inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

## Renseignements complémentaires

Consultez notre site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles Palais de Justice – place Poelaert- 1000 Bruxelles - Tel : +32(0)2 508 66 43  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30



# Mini recyclage Droit collaboratif

Le mardi 22 février 2011



## Date et Lieu

Le mardi 22 février 2011, de 12h à 14h  
Salle Léon Cornil (Palais de Justice, Bruxelles)

## Participation aux frais

Stagiaires membres de la Conférence : 10 €  
Membres de la Conférence : 20 €  
Non membres : 30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom- mini recyclage droit collaboratif »

## Formation permanente

La participation au mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

## Inscriptions

Inscription préalable obligatoire pour le 17 février 2011 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

## Renseignements complémentaires

Consultez notre site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)  
ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles - Palais de Justice – place Poelaert- 1000 Bruxelles - Tel : +32(0)2 508 66 43  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles vous offre une occasion unique de faire le point sur deux années de pratique du droit collaboratif : le bilan sur son développement en Belgique et à l'étranger, son application pratique en Belgique ainsi que ses perspectives : faut-il légiférer ? Si oui dans quel sens ? D'autres professions – notamment les notaires – pourraient-elles faire du droit collaboratif également ? Quid de la formation des tiers intervenant en droit collaboratif : les experts, les psychologues, coach de vie....

Ces questions seront abordées et traitées de manière interactive par quatre grandes praticiennes du droit familial collaboratif : Mes Marina Blitz, Carine Van der Stock, Fabienne Hoge et Anne-Marie Boudart.

# Palais Littéraire et Artistique Gérard Leroy

Antijudaïsme, antisémitisme,  
et maintenant...

Pour démarquer leur religion du judaïsme dont elle est issue, les chrétiens sont tombés dans l'antijudaïsme, lequel est à l'origine de l'antisémitisme qui a concouru aux horreurs du 20<sup>ème</sup> siècle.

Au concile Vatican II, l'Eglise a amorcé un virage à 180°, qui a culminé dans la demande de pardon que Jean-Paul II a déposé le 26 mars 2000 dans le Mur occidental du Temple à Jérusalem.

Le conflit israélo-palestinien est-il la résultante de dix-neuf siècles de tragédies ?



## Date et Lieu

Le 2 mars 2011 à 20h

Vestiaire des avocats

Palais de Justice – Place Poelaert, 1000 Bruxelles

## Inscriptions et paiements

Toute personne souhaitant participer à ce Palais Littéraire et Artistique est invitée à s'inscrire pour le 25 février 2011 au plus tard au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, Palais de justice, Place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou par e-mail à l'adresse : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be).

Paiement préalable de 5 EUR au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) en mentionnant la référence « Prénom + Nom - PLA Gérard LEROY ».

## Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

## Avis aux candidats !

Si vous voulez suivre les traces de Me Gérard Leroy, et entretenir le public de la Conférence d'un sujet qui vous tient à cœur dans le cadre du Palais littéraire et artistique, ou, si vous êtes avocats stagiaires, dans le cadre du Cercle Marin, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Qu'il s'agisse de partager une passion, d'interpréter un fait historique, d'étayer un raisonnement juridique, d'initier une réflexion philosophique, de poser une question existentielle, d'émettre une protestation indignée, ou encore de relater une rocambolesque péripétie, toutes les voix sont invitées à s'élever sans autre but que le simple plaisir de prendre la parole!

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Me Chloé Harmel ([c.harmel@hch-law.com](mailto:c.harmel@hch-law.com) / 02.672.75.76).

Rien n'est simple,  
surtout la justice.

# Carte blanche à Me Bruno Dessart

Dans ce numéro, Me Bruno Dessart nous fait part d'une de ses récentes découvertes littéraires, dont le sujet reste plus que jamais d'actualité.

Claude, québécois errant dans les méandres d'une vie qu'il hésite à embrasser, est juriste à la Cour pénale internationale, cette noble institution chargée de punir les personnes suspectées de crimes indicibles et censée mettre un terme à une impunité jusqu'alors tolérée au nom d'intérêts supérieurs ou à l'égard desquels le monde « civilisé » détournait les yeux. Il est analyste P2 au bureau du procureur, il a trente-cinq ans et il croit en la justice.

Thomas Kabanga, « *un petit criminel, un homme très ordinaire responsable de très grands crimes, des crimes contre l'humanité* », est le premier accusé à comparaître devant la Cour pénale internationale pour des faits commis sur le territoire de la République Démocratique du Congo.

Claude est chargé d'instruire le dossier de l'accusation. Il répertorie avec soin les témoignages de jeunes filles violées, les enfances volées et détruites. Les photographies s'accumulent dans sa chambre d'hôtel. Il s'y consacre avec obsession.

Et puis un jour, Claude apprend que Kabanga va être libéré en raison d'un vice de procédure : « *cent mille personnes savent dans leur chair et dans leur détresse que cet homme est un criminel. Le juge*

*s'en fout. (...) Non, Béatrice, nous n'allons pas le punir. Un juge fou qui ne connaît rien de ton désespoir lit des manuels de procédure, mène un combat contre l'ONU pour affirmer que les juges sont les juges, les démiurges, les dieux de la terre, que leur statut leur accorde le droit d'oublier que tu n'auras jamais d'enfants, sinon un qui sera le fruit d'une relation engagée au restaurant libanais et dont tu avorterai parce que le père est un soldat belge qui t'a foutu une claque quand tu lui as avoué que tu étais enceinte* ».

Claude, après la libération de Kabanga, décide de se rendre à Bunia, cette ville qu'il connaît par cœur au travers des livres et des atlas, afin de poursuivre cette œuvre de justice, son œuvre. Sur place, il va être confronté à la réalité, celle qui se vit et ne se lit pas :

« – *Nous allons te protéger, Josué, et retrouver tes parents. Je sais ce que tu as vécu, j'ai lu ton témoignage pour la Cour et ceux des autres enfants soldats de Kabanga.*

– *Je ne suis pas tous les enfants soldats, je suis Josué et vous ignorez mes cauchemars. La transpiration qui vient du cauchemar, vous la connaissez ? Elle sent mauvais, elle sent les cadavres qui pourrissent dans les marais. Quand je me réveille, je pue le cadavre. Je suis un cadavre* ».

Tel est le climat de révolte sourde que nous décrit Gil Courtemanche dans son dernier livre : « *Un lézard au Congo* ». Journaliste et fin connaisseur de l'Afrique, Gil Courtemanche nous emmène dans les

méandres d'une justice internationale en suivant les pas d'un homme, perdu, qui tente de donner un sens à sa vie mais qui n'a de cesse de la fuir.

Au travers d'une écriture singulièrement belle, *Un lézard au Congo* nous invite à la réflexion sur la difficulté qu'il y a à concilier droit et justice, sur le désenchantement du monde et la perte des idéaux que d'aucuns se sont forgés, parfois au travers d'un égoïsme qui ne dit pas son nom.

Un livre émouvant, dur, profond, intelligent. Un de ces ouvrages qui, une fois fermé, continue de nous hanter car il nous emmène dans des endroits que l'on voudrait garder secrets, dissimulés. Un livre dérangeant pour nous, juristes, prompts à défendre la victime mais en oubliant que la victime est avant tout un être de chair et de sang et non une échappatoire à notre propre désarroi.

Un livre qui nous interroge à l'heure où les missions humanitaires deviennent les indulgences des temps modernes pour nous faire pardonner de nos péchés d'Occidentaux, conscients de notre richesse mais trop égoïstes pour réellement la partager : « *Tu penses à tous ces gens qui souffrent dans le monde. Mais finalement, tu ne penses qu'à toi. Adieu* ».

Gil Courtemanche, *Un lézard au Congo*, Denoël, 2010, 181 p.

Bruno DESSART



# Regards croisés : Paris



Après Montréal, la Conférence du jeune barreau a représenté le barreau de Bruxelles lors de la Rentrée du barreau de Paris, fin novembre 2010.

À cette occasion, nous nous sommes entretenus avec Me Emmanuel Ravanos, premier secrétaire de la Conférence du stage de Paris, promotion 2010.

## 1/ La Conférence du stage en quelques chiffres : quelles sont vos principales missions ?

**Les missions.** Les douze Secrétaires de la Conférence, jeunes avocats élus à l'issue d'un concours jugeant de l'aptitude oratoire et de la capacité de conviction des candidats, assurent depuis plus de deux cents ans des missions qui leurs sont confiées par le Barreau de Paris.

Les Secrétaires représentent le jeune Barreau parisien en France et à l'étranger. Ils maintiennent ainsi les liens privilégiés qui unissent le Barreau de Paris avec les avocats du monde entier.

Ils organisent le Concours de la Conférence, la Conférence Berryer ainsi que la petite Conférence qui sont des écoles de l'éloquence.

Mais la mission principale des Secrétaires de la Conférence reste la défense pénale.

**La défense pénale.** Au fil des années, les promotions de Secrétaires se sont attachées à intervenir partout où le respect des droits de la défense exigeait la présence d'un conseil alors que l'urgence empêchait qu'un avocat soit prévenu à temps.

Les Secrétaires assument, tous les jours de la semaine pendant un an, des permanences au cours desquelles ils ont pour missions de :

- Plaider les dossiers en comparutions immédiates.
- Prendre en charge les débats contradictoires devant les juges d'instruction et les juges des libertés et de

la détention, lorsque les faits reprochés au mis en examen, qui souhaite un avocat commis d'office, sont de nature criminelle. Les Secrétaires assurent de même, par roulement, une permanence quotidienne au Pôle Financier pour assurer les débats contradictoires des personnes déférées souhaitant un avocat commis d'office. Enfin, depuis toujours, l'assistance d'office des accusés devant la Cour d'Assises constitue une mission de la Conférence. C'est l'une des justifications d'un Concours qui met en avant la force de conviction des Secrétaires. Lors des « Assises Expresses », un Secrétaire se voit confier, à quelques jours de l'audience, la défense d'un accusé qui, n'ayant pas de défenseur, sollicite en urgence qu'un avocat lui soit commis d'office.

## 2/ Le barreau bruxellois se féminise ; qu'en est-il à Paris ?

On observe exactement le même phénomène à Paris avec plus de la moitié du Barreau aujourd'hui constitué par des femmes. Près de 70% des élèves avocats à Paris sont actuellement des femmes.

## 3/ Quelle est l'influence de la jurisprudence Salduz en France ?

L'influence de cette jurisprudence a été considérable, jouant le rôle de détonateur en France. Elle a posé le principe simple d'assistance effective par l'avocat de la personne suspectée pendant la phase policière.

Cette jurisprudence a notamment servi d'argument pour la question prioritaire de constitutionnalité que les Secrétaires ont posée sur la question de l'assistance de l'avocat en garde à vue. La décision du Conseil Constitutionnel va dans le sens de cette jurisprudence; dès qu'une personne est soupçonnée, elle doit être mise en

mesure de pouvoir être assistée d'un défenseur. La France a été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme en Octobre 2010 (Jurisprudence Brusco) qui rappelle la solution dégagée dans la jurisprudence Salduz. La cour de Cassation vient de rappeler ce même principe.

## 4/ L'avenir du Palais de Justice de Bruxelles fait actuellement l'objet de nombreux débats, notamment en matière de modernisation et de sécurisation des lieux. Votre palais est-il également confronté à ce type de problème, par exemple concernant l'état des cellules ?

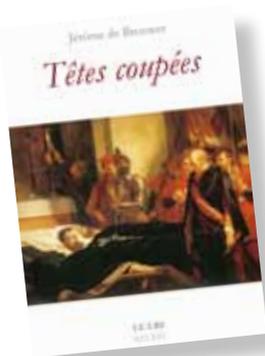
L'accès au Palais de justice de Paris est encadré par de strictes mesures de sécurité, avec passage par des portiques électroniques. Les personnes qui doivent être jugées ou interrogées et qui comparaissent détenues à l'audience transitent dans des lieux fort inhospitaliers que l'on appelle « dépôt » et « souricière ».

Ces lieux étaient dans un état indigne, les Secrétaires de la Conférence en place en 2009 ont déposé des conclusions de nullité et alerté les pouvoirs publics sur cet état lamentable. Des crédits ont pu être alloués pour réaliser des travaux qui viennent juste d'être terminés.

## 5/ Quel est pour vous l'un des sujets d'actualité en matière de justice ?

La question prioritaire de constitutionnalité est nouvelle en droit français, puisqu'elle est entrée en vigueur le 1er Mars dernier. Cette nouvelle procédure qui permet de soumettre au contrôle de constitutionnalité une loi déjà entrée dans l'ordonnement juridique est en train de révolutionner la procédure, permettant de faire vivre le droit constitutionnel, entendu selon l'expression du Doyen Favoreu comme « droit de la constitution et constitution du Droit ».

Jérôme de Brouwer  
Têtes coupées  
Editions Le Cri  
Prix: 19 €



# Des nouvelles de la guillotine

Jérôme de Brouwer n'est pas complètement inconnu des lecteurs du périodique.

Historien du droit et de la justice, il a déjà eu l'occasion de nous présenter certains aspects de notre histoire (cf. notamment son article sur l'inauguration du Palais de Justice de Bruxelles dans le numéro de septembre-octobre). Certains le lisent peut-être dans le Journal des Tribunaux, où il sévit également. D'autres enfin auront peut-être l'occasion de le croiser dans les prétoires. Il vient de rejoindre le barreau ...

Voilà que l'historien et jeune stagiaire se double d'un conteur. Après avoir présenté une thèse sur la peine de mort en Belgique au 19<sup>ème</sup> siècle, l'envie lui a pris de présenter

quelques-uns de ces condamnés à mort qu'il a rencontrés dans les archives judiciaires et de nous livrer leur destin de criminel.

A travers huit récits qui racontent les derniers jours des condamnés à mort qui furent guillotins à Bruxelles, Jérôme de Brouwer présente une histoire de la peine de mort à la fois instructive et ... récréative. On se laisse emmener dans les bas-fonds de Bruxelles, on se laisse gagner ... par une certaine empathie pour des criminels qui paraissent tellement ... ordinaires. Il y a ce Lafosse, l'assassin de la rue des Tanneurs, qui crie son innocence jusque sur l'échafaud. Il y a Vandebossche, le tueur

d'Alsemberg, qui passe du bon temps dans l'un des bordels de la rue de l'Épée – où se trouve aujourd'hui le Havana... Il y a Breck, désespéré, qui tue sa sœur pour quelques sous. Et d'autres encore, comme Janssens, l'un des voleurs les plus astucieux et les plus audacieux qui s'illustra dans les annales judiciaires. On en sort en se disant qu'on a lu un bon livre. Non seulement un livre bien écrit, mais aussi un livre qui nous renvoie à une réflexion sur la place de la peine de mort dans l'arsenal pénal, ici (au passé) et ailleurs (au présent). A mettre entre toutes les mains.

Candice Fastrez



**Sport et bien-être dans votre cabinet  
Pour vous, vos équipes et collaborateurs.**

## Cours et ateliers

à partir des techniques de hatha yoga, pilates, stretching, relaxation.

Cours sur chaise dans une salle de réunion ou cours sur tapis.

Savourez des cours conçus pour vous, choisissez votre thème, vos zones cibles..



→

Posture du mois :

**Pour se recentrer, se concentrer, s'ancrer, suggestion d'une posture d'équilibre.**

**L'arbre :** Placez-vous en position debout, pieds joints, bras le long du corps et déplacez le poids du corps sur le pied gauche. Placez le pied droit au niveau de la cheville ou plus haut, sur la cuisse. N'hésitez pas à varier la position des bras. Restez pendant quelques respirations et faites ensuite la posture sur l'autre jambe.

Entreprises / Particuliers – Individuel / Collectif  
www.inspireatwork.be – 0478/27.70.98

**Pour une meilleure posture assise et debout.**  
Vente de matériel Sissel.



# Echos de la Conférence

Place aux enfants



Le 16 octobre 2010, s'est tenu au Palais le procès de Barbe Verte, dit le Pourri, accusé d'avoir assassiné le célèbre Jack Sparrow. Verdict rendu par les trois jurys enfantins : innocent !

# Echos de la Conférence

Conférence conflits d'intérêts  
Déjeuner avocats-magistrats



1

Conflit d'intérêts : une assistance attentive et de qualité a assisté à l'après-midi d'étude et à la conférence organisées le 17 novembre dernier, qui ont notamment permis d'échanger les points de vue de représentants de la magistrature et du monde politique.



2

Déjeuner avocats-magistrats : Le 21 octobre 2010, les avocats et les magistrats ont pu se rencontrer de façon informelle lors du traditionnel déjeuner, qui s'est tenu cette année au vestiaire.



## Fournisseurs et services spécialisés

Traiteur

### LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux  
1040 Bruxelles  
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

Logiciels juristes



*La qualité à la portée de tous*

sa TOP SYSTEM  
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles  
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25  
<http://www.avonca.be>  
E-mail : [avonca@topsystem.be](mailto:avonca@topsystem.be)

Traducteurs jurés



Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles  
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28  
E-mail : [info@aliaslanguages.be](mailto:info@aliaslanguages.be)

Détective

**GOFFIN & ASSOCIÉS**  
*Groupeement de Détectives Privés*

Détectives privés agréés par  
le ministère de l'intérieur

Avenue Pierre Curie 85 • 1050 Bruxelles  
Tél. : 02 346 61 05 • Fax : 02 345 47 11  
[Goffin.associés@skynet.be](mailto:Goffin.associés@skynet.be)

## Annonces



### Les Midis de la Poésie... à deux pas du Palais de Justice

Pour leur 63<sup>ème</sup> saison, les Midis de la Poésie organisent chaque mardi jusqu'en mars 2011, une conférence à deux voix, de 12h40 à 13h30 aux Musées royaux des Beaux-arts de Belgique, pour présenter et dire la poésie et la littérature d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

Cinquante minutes pour une découverte, une émotion, une rencontre...  
à deux pas du Palais de Justice de Bruxelles.

De nombreux rendez-vous qui font une fois de plus la part belle, entre conférences et récitals, aux merveilles de la poésie et de la littérature.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'Asbl [www.midisdelapoésie.be](http://www.midisdelapoésie.be), rejoignez le groupe facebook «Les Midis de la Poésie», et n'hésitez pas à partager vos idées et vos commentaires à l'adresse courriel suivante : [midisdelapoésie@skynet.be](mailto:midisdelapoésie@skynet.be)

Au plaisir de vous retrouver lors de cette saison 2010-2011 aux Midis de la Poésie !

Pierre Philippe Harmel  
Président du CA



#### Infos pratiques

Tous les mardis entre 12h40 et 13h30, dans le grand auditorium des Musées royaux des Beaux-arts de Belgique

Entrée : 5 € (donnant également accès le même jour aux collections des Musées) ;  
Petite restauration - sandwiches et boissons : 3,50 €

## Prix des anciens Présidents

Lors du traditionnel dîner de délibération, qui s'est tenu ce **23 novembre 2010**, les anciens Présidents de la Conférence du jeune barreau ont attribué le prix à Me Pierre-Yves Thoumsin.  
Celui-ci recevra son prix lors de la séance solennelle de la Rentrée, ce **21 janvier** prochain.

# Calendrier

## En bref

### Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Laurent Haverbeke  
E-mail : [Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be](mailto:Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be)  
T + 32 2 289 64 64 | F + 32 2 503 48 58

### Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités.

En outre seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

**Pour l'année judiciaire 2010-2011, les cotisations sont les suivantes :**

#### Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 15 €
- avocats inscrits au tableau et :
  - o ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
  - o ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

#### Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 215 12134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

--  
**Jeudi 20 janvier :**  
colloque Blanchiment

--  
**Vendredi 21 janvier :**  
rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau

--  
**Jeudi 27 janvier à 12h :**  
mini-recyclage « peine alternative »

--  
**Jeudi 10 février à 20h :**  
conférence-débat « enfermement »

--  
**Mardi 22 février à 12h :**  
mini-recyclage « droit collaboratif »

--  
**Mercredi 2 mars à 20h :**  
palais littéraire et artistique Gérard Leroy

--  
**Vendredi 18 mars :**  
après-midi d'étude sur les mesures provisoires devant la CEDH

### Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

#### Editeur responsable :

Cédric Lefebvre,  
Place A. Leemans, 6 - 1050 Bruxelles  
tél. : 02 533.10.86 fax. : 02.533.10.81  
mail : [c.lefebvre@linklaw.be](mailto:c.lefebvre@linklaw.be)

#### Rédacteur en chef :

Catherine Delhez  
Secrétaire de rédaction :

Muriel Bialek

#### Comité de rédaction :

Valérie Blairon, François Collon,  
Bruno Dessart, et Valérie Vandiest

#### Site internet :

[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

#### Contact pour les annonceurs :

Laurent Haverbeke  
[Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be](mailto:Laurent.Haverbeke@dewolf-law.be);  
T + 32 2 289 64 64 F + 32 2 503 48 58

Photo de couverture : © ASF

Une réponse à votre  
demande de crédit en un  
coup de téléphone,  
**AVOUEZ**  
que c'est drôlement pratique.

**Appelez nos spécialistes en crédit  
au 02 464 64 02.**

Simplifier la vie de ceux qui exercent une profession juridique, tel est l'objectif d'ING Privalis. Par exemple, vous pouvez régler vos crédits professionnels rapidement et simplement par téléphone, sans vous déplacer. Une équipe de spécialistes

en crédit vous aide à déterminer le crédit qui vous convient et calcule votre remboursement. Vos crédits sont réglés rapidement, sans formalités superflues. Vous gagnez du temps, vous évitez du stress !

[www.ing.be/privalis](http://www.ing.be/privalis)

**ING** 